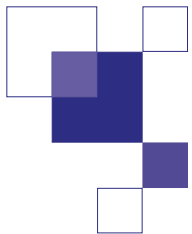


CATALOGUE DES INSTITUTS DE FORMATION D'AMBULANCIERS





À propos de l'Ordre de Malte France

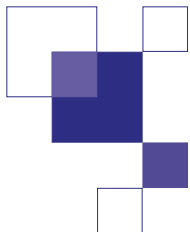
Issu du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1927. Ses milliers de salariés et de bénévoles s'engagent chaque jour en France et dans 27 pays, pour secourir, soigner et accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la pauvreté ou l'exclusion.

Ils interviennent chaque jour dans :

- La Lutte contre l'exclusion : accueil et accompagnement des personnes en situation de précarité
- L'Aide aux migrants et aux réfugiés : accompagnement social et juridique des personnes déboutées de leur demande de droit d'asile et des personnes retenues dans des Centres de Retention Administrative, soutien aux réfugiés
- Le Secourisme : missions de service public, formation, prévention et missions d'urgence □ l'international
- La Santé :
 - En France : établissements médico-sociaux et sanitaires dans les domaines de la dépendance, de l'autisme, du handicap et des soins aux enfants
 - l'international : soins hospitaliers, protection de la mère et de l'enfant, malnutrition, grandes endémies
- La Formation :
 - En France : formations au secourisme et aux métiers du secteur sanitaire et médico-social
 - l'international : formations au secourisme, au métier d'ambulancier et des personnels de santé



L'association est agréée par le Comité de la Charte du Don en Confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.



Les formations de l'Ordre de Malte France

► Une filière engagée dans la démarche qualité

La Direction des Formations assure la coordination des activités et des formations sanitaires, médico-sociales et de secourisme sur l'ensemble du territoire. Elle veille à l'adaptation des formations aux évolutions institutionnelles, noue des partenariats avec les autorités publiques et assure la qualité des enseignements. Les instituts de formation de l'Ordre de Malte France se sont engagés depuis plusieurs années dans la mise en place d'une démarche qualité.

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760, ISO 29993 et aux règles de Certification NF 214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, l'ingénierie de formation et pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification – 11 rue Francis de Pressensé – 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX.



► Nos engagements qualité

Dans la continuité des missions caritatives et hospitalières de l'Ordre de Malte France, les instituts de formation d'ambulanciers accompagnent les stagiaires tout au long de leur projet professionnel, de la recherche de financement jusqu'à l'obtention du diplôme et l'insertion professionnelle. Nous déclinons dans notre projet de formation notre tradition millénaire du « prendre soin ». Nous nous engageons donc :

- Vous aider dans la recherche de financements □ la formation au Diplôme d'État d'ambulancier.
- Offrir aux candidats dépourvus de ressources et qui n'auraient pas obtenu de financements publics la possibilité de demander □ boursier de la Bourse Envol (prise en charge d'une partie des frais d'inscription de la formation au Diplôme d'État d'ambulancier).
- Accompagner individuellement chaque stagiaire dans son parcours de formation, grâce □ la présence de nos formateurs permanents.
- Vous aider dans la recherche d'emploi, □ l'issue de votre diplôme.

► 3 domaines de formation

Formations sanitaires

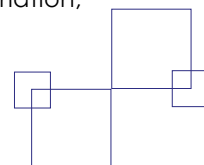
- Formations d'ambulanciers
- Formations spécialisées pour les professions de santé
- Formations à la prise en charge des urgences pré-hospitalières : PHTLS

Formations au secourisme et □ la prévention des risques

- Initiation aux Premiers Secours et à la Défibrillation (IPSD)
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Sauvetage et Secourisme du Travail (SST)
- Prévention des risques liés □ l'activité physique (PRAP)
- Sensibilisation incendie

Formations médico-sociales (prise en charge des personnes fragilisées)

- Approche Snoezelen : mode de communication basé essentiellement sur la sensorialité
- Travail en institution : handicap et dépendance
- Accompagnement des personnes âgées dépendantes
- Accompagnement des personnes autistes



4 IFA
Brest, Bordeaux,
Paris-Ouest et Toulon

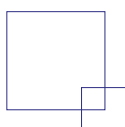
655 attestations par an
d'Auxiliaire
Ambulancier (AA)

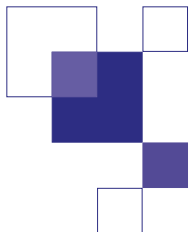
Plus de 90 %
de réussite au diplôme
d'État d'Ambulancier

8607 stagiaires
en France pour l'ensemble
de nos formations

350 diplômes par an
d'État Ambulancier (DEA)

Près de 90 %
de taux d'insertion
professionnelle





Pourquoi choisir les instituts de formation de l'Ordre de Malte France ?

L'Ordre de Malte France est un acteur du champ sanitaire et médico-social, ce qui lui confère une grande légitimité dans ce domaine. L'association a **un double positionnement de formateur et d'employeur** puisqu'elle gère en France 16 établissements sanitaires et médico-sociaux.

Acteur historique et engagé depuis 50 ans dans la formation des ambulanciers, l'Ordre de Malte France a contribué aux évolutions et à la reconnaissance de la profession.

► Des valeurs fortes de solidarité

La formation des ambulanciers s'inscrit dans les valeurs et les missions de l'association : accueillir et secourir les plus faibles sans distinction d'origine ou de religion.

Nos principes pédagogiques découlent de l'identité de l'Ordre de Malte France : **une association humanitaire qui place la personne au cœur de ses préoccupations et promeut des valeurs de solidarité, d'écoute et de respect de l'autre.**

► Un accompagnement sur la durée

Tout au long de son parcours, nous proposons à l'élève un suivi personnalisé pour mieux répondre à ses besoins et l'encourager dans ses progrès.

En amont de la formation

- Orientation et conseil en fonction du profil et du parcours du candidat
- Possibilité de suivre une formation de préparation au concours d'entrée
- Aide à la constitution des dossiers d'inscription et des dossiers de prise en charge
- Information et aide à la recherche des diverses possibilités de financement

Durant la formation

- Remise d'un livret individuel permettant au stagiaire de suivre ses acquis
- Rencontres planifiées entre l'apprenant et l'équipe pédagogique permettant de faciliter l'expression des besoins et d'adapter la pédagogie
- Soutien personnalisé aux personnes en situation de échec avec la mise en place de cours de rattrapage en dehors des heures de formation

Après la formation

- Aide à l'insertion professionnelle par le réseau et transmission des offres d'emploi de la profession
- Offre de formation pour les ambulanciers en activité pour actualiser leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle

► Un suivi pédagogique qui favorise l'apprentissage et la confiance en soi

Suivi individuel

Ce suivi est individualisé et personnalisé. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Chaque stagiaire bénéficie d'un ou plusieurs entretien(s) pédagogique(s) permettant de faire le point sur ses impressions, sa progression dans le travail, l'ambiance du groupe et tout autre question relative à la formation.

Suivi collectif

Différents temps de suivi collectif sont organisés pour favoriser les relais entre les élèves au sein de la promotion et au sein de l'institut.



Accompagnement personnalisé

Lorsque les stagiaires en éprouvent le besoin, un formateur intervient après les cours, afin de proposer des cas pratiques supplémentaires.

Les cas de mise en situation, réalisés en effectifs réduits, permettent une pédagogie plus individualisée.

► Des moyens et ressources pédagogiques de qualité

- Matériel pédagogique renouvelé régulièrement grâce à la taxe d'apprentissage
- Mise à disposition des supports de cours sur le site internet dédié aux stagiaires au Diplôme d'État ambulancier

► Des liens étroits avec le monde professionnel et associatif

En tant qu'employeur du secteur médico-social, l'Ordre de Malte France dispose d'un vaste réseau professionnel et associatif qu'il met au service de ses élèves :

- Une équipe de formateurs pluridisciplinaires constituée de professionnels en activité
- Un réseau d'entreprises et d'établissements sanitaires partenaires facilitant la recherche de stage et le recrutement des élèves
- Un formateur référent par secteur (un pour le secteur hospitalier et un pour l'entreprise) qui rend visite aux élèves en stage
- La possibilité pour les élèves de s'engager dans des activités bénévoles en lien avec leur formation : postes de secours, actions de solidarité (SAMU social, maraudes), actions internationales

Aide à la recherche d'emploi

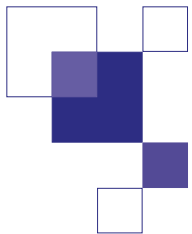
Les stagiaires en formation DEA (Diplôme d'État d'Ambulancier) sont préparés durant la formation à la recherche d'emploi puis accompagnés dans leur démarche. Les instituts de formation d'ambulanciers ont développé un réseau d'entreprises partenaires sur chaque région permettant de faciliter la mise en relation entre les nouveaux diplômés et les employeurs.



LA BOURSE ENVOL : CE GESTE EN PLUS QUI PERMET DE RÉUSSIR

Avec une garantie d'insertion professionnelle de près de 90%, le Diplôme d'État d'Ambulancier génère chaque année un grand nombre de demandes. Cependant, le coût de la formation reste un obstacle pour de nombreux participants lorsque les pouvoirs publics (conseils régionaux et Pôles Emploi) et les employeurs et OPCA ne financent pas la formation.

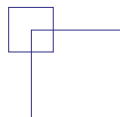
La Bourse Envol, attribuée par l'Ordre de Malte France, permet à des candidats de bénéficier d'une prise en charge des frais de scolarité allant de 50 à 80% du montant. Elle leur permet souvent d'acquérir leur premier diplôme et leur premier emploi. Depuis 2012, 52 stagiaires ont pu suivre la formation grâce à cette bourse.



Nos instituts de formation

► L'Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux

Aux portes de la capitale de la Nouvelle Aquitaine, l'Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux est situé à Pessac, dans le parc tertiaire EUROPARC, proche de l'Hôpital Haut-Lévy ; une implantation qui offre une grande facilité d'accès par les transports publics (gare SNCF Alouette, Ligne B du Tram et plusieurs lignes de bus). Sur un peu plus de 600 m² notre institut comprend 4 salles de cours, un espace de détente ainsi qu'une salle de documentation.



► L'Institut de Formation d'Ambulanciers de Brest

Situé au cœur de Brest dans le quartier de Bellevue, à proximité des universités et du centre hospitalier, l'IFA est accessible par le bus ou le tramway.

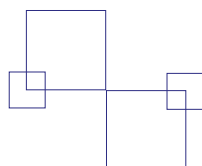
Dans un bâtiment récemment rénové, l'IFA offre des conditions de formation performantes pour les stagiaires avec plus de 550 m² dédiés à la formation : 6 salles de cours, un espace détente/café et une salle de documentation. Un parking privatif est en libre accès pour tous les stagiaires. Les possibilités de restauration et d'hébergement à proximité sont nombreuses et variées.



► L'institut de Formation d'Ambulanciers de Paris Ouest

Depuis juillet 2010, l'IFA de Paris Ouest est implanté sur la commune de Versailles. Il est aisément accessible par les transports en commun depuis Paris et La Défense.

L'IFA offre plus de 500 m² dédiés à la formation : 4 salles de cours, un espace détente et repas ainsi qu'une salle de documentation.

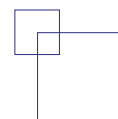


► L'institut de Formation d'Ambulanciers de Toulon

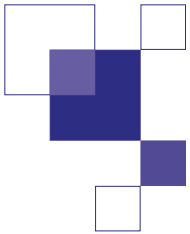
L'Institut de Toulon est situé dans le quartier de la Loubière à proximité du centre-ville. L'établissement se trouve derrière le Conseil Départemental du Var à 15 min en bus ou 20 min à pied de la gare.

Le parking des Lices situé à 300 mètres de l'établissement propose des places gratuites.

L'IFA dispose de 4 salles de formation, d'un espace de détente et d'une salle de documentation.



L'Ordre de Malte France est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie A
(formation de niveau IV et V - CAP - BEP - BAC PRO)



Formation au diplôme d'État d'ambulancier

➤ Être ambulancier

L'ambulancier assure en binôme les transports sanitaires programmés ou urgents des patients d'un établissement de soins, de cure et de réadaptation. Il est à la fois un soignant et un auxiliaire médical ayant de très larges compétences. Il est un maillon essentiel de la chaîne de soins. Le métier d'ambulancier est en profonde mutation et en développement du fait du vieillissement de la population et du recoupement de l'offre sanitaire. Il présente **un taux d'employabilité proche de 90%**.

➤ Public concerné

Toute personne souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :

- Personnes en formation initiale
- Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi
- Ambulanciers en poste

➤ Pré-requis

Le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- Permis de conduire catégorie B
- Attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires
- Certificat médical de non contre-indication
- Certificat médical de vaccination

Satisfaire aux épreuves du concours d'entrée sauf dispense

➤ Objectifs

- Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence
- Apprécier l'état clinique du patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Établir une communication adaptée au patient et son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession





► Durée de la formation

Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes.

18 semaines soit 630 heures en continu (ou 12 mois en alternance)

- Enseignement au centre de formation : 13 semaines soit 455 heures
- Enseignement en stage : 5 semaines soit 175 heures

2 sessions par an sont proposées : janvier et septembre

► Programme

- **Module 1 (3 semaines) :** gestes d'urgence (protection, alerte, mise en œuvre des gestes de secours et d'urgence adaptés, installation du patient en position d'attente et conditionnement du patient en vue de son évacuation).
- **Module 2 (2 semaines) :** état clinique d'un patient (évaluation de la situation, observation, identification des signes de détresse, de douleur, des anomalies et des risques, évaluation des paramètres vitaux, réalisation du bilan et contrôle du matériel).
- **Module 3 (1 semaine) :** hygiène et prévention (lutte contre les infections nosocomiales, choix du matériel et des produits appropriés, utilisation des produits selon les procédures et fiches techniques, vérification de l'efficacité des opérations d'entretien, repérage des anomalies, respect des circuits entrée/sortie, rangement et stockage).
- **Module 4 (2 semaines) :** ergonomie (identification et application des principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements, identification et application des règles de sécurité et de prévention, installation du patient en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de sa douleur et des différents appareillages médicaux).
- **Module 5 (2 semaines) :** relation et communication (écoute du langage verbal et non verbal, adaptation, respect et discrétion, explication et conseil, apport des informations pratiques adaptées, limites de son champ d'action).
- **Module 6 (1 semaine) :** sécurité du transport sanitaire (bon fonctionnement du matériel, gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité en situation de conduite, contrôle du véhicule, maîtrise des techniques de transmission).
- **Module 7 (1 semaine) :** transmission des informations et gestion administrative (recherche et transmissions des informations nécessaires, transmission et traçabilité).
- **Module 8 (1 semaine) :** règles et valeurs professionnelles (contraintes et responsabilités liées au travail en équipe, optimisation de la qualité de prise en charge, suivi et tutorat des stagiaires).



► Validation de la formation

- **Module 1** : □preuve pratique simulée
- **Module 2** : □preuve pratique simulée
- **Module 3** : □preuve écrite anonyme et □preuve pratique simulée
- **Module 4** : □preuve pratique simulée
- **Module 5** : □preuve orale
- **Module 6** : □évaluation au cours du stage en entreprise
- **Module 7** : □preuve orale
- **Module 8** : □preuve écrite anonyme et □preuve orale

► Formateur

Les intervenants sont des formateurs permanents (infirmiers) ou des professionnels en activité : chefs d'entreprise de transport sanitaire, ambulanciers, médecins, psychologues, aides-soignants, etc.

► Les voies d'accès à la formation

Nos formations sont ouvertes à de nombreux profils.

- Personnes non diplômées : obligation de faire un stage de découverte d'orientation professionnelle de 140 heures et de passer le concours d'entrée
- Personnes ayant un BAC ou BEP en carrières sanitaires et sociales : obligation de faire un stage de découverte d'orientation professionnelle de 140 heures et de passer un oral
- Auxiliaires ambulanciers depuis moins d'un an et sans diplôme : passage des preuves écrites. Admissibilité aux oraux à partir d'une moyenne de 10 / 10 crit

Certaines personnes sont dispensées des preuves d'admission :

- Les auxiliaires ambulanciers depuis plus de 1 an possédant un baccalauréat
- Les aides-soignants (mode passerelle)



► Les stages

Ils sont réalisés dans les structures suivantes :

- Services de court ou moyen séjour (1 semaine)
Personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle
- Services d'urgence (1 semaine)
- SAMU ou SMUR (1 semaine)

Si possible avec passage en salle d'accouchement ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence.

► Le concours d'entrée

preuves écrites

Admission $\geq 10/20$ minimum \geq chaque \geq preuve

Note éliminatoire : 2,5/20

Test de français : \geq partir d'un texte d'actualité portant sur le domaine sanitaire et social, vous devrez dégager les idées principales et commenter les aspects essentiels du sujet \geq partir de deux questions. Ce test d'un niveau brevet des collèges ne devra pas excéder une page.

Test de mathématiques : ce test porte sur les quatre opérations numériques de base et sur les conversions mathématiques. Tous moyens de calculs électroniques sont interdits.

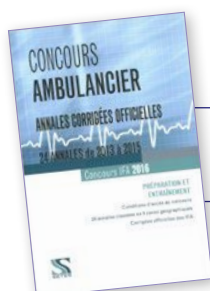
preuve orale

Note éliminatoire : 8/20

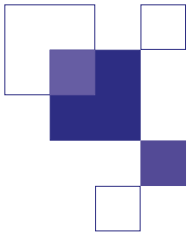
Culture générale : \geq partir d'un texte d'actualité portant sur le domaine sanitaire et social, vous devrez comprendre les consignes, ordonner, exprimer et argumenter vos idées.

Un minimum de 12/20 devra être obtenu.

Entretien de motivation : l'entretien avec le jury permet d'évaluer vos motivations, votre projet professionnel ainsi que vos capacités \geq suivre la formation.



Les annales des épreuves au concours d'entrée
sont disponibles aux Éditions Setes.



Formation à l'attestation d'auxiliaire ambulancier

➤ Être auxiliaire ambulancier

L'auxiliaire ambulancier assure seul le transport d'un patient en véhicule sanitaire assis (VSL, TAP...) et assure, en ambulance, sous la responsabilité de l'ambulancier, la prise en charge d'un transport programmé ou urgent. Il participe à la surveillance, aux soins d'urgence et à l'accompagnement du patient.



➤ Public concerné

Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :

- Jeunes en formation initiale
- Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi

➤ Pré-requis

Le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- Permis de conduire catégorie B
- Attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires
- Certificat médical de non contre-indication
- Certificat médical de vaccination

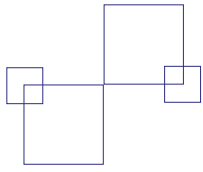
➤ Objectifs

- Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession

➤ Durée de la formation

Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes.

70 heures soit 2 semaines



► Programme

- Hygiène et prévention : prévention des infections, précautions standards, précautions complémentaires
- Gestes d'urgence : protection, alerte, mise en œuvre des gestes de secours et d'urgence adaptés, bilan, installation du patient en position d'attente et conditionnement en vue de son évacuation
- Gestes et manutention : règles d'économie d'effort, manipulation, brancardage et transfert
- Déontologie : rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier, règles de prise en charge des transports, documentation et cadre réglementaire
- Règles du transport sanitaire : gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité en situation de conduite

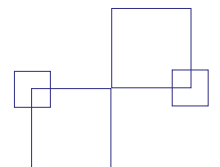


► Validation de la formation

- QCM et QROC
- Mises en situation

► Formateur

Les intervenants sont des formateurs permanents (infirmiers, ambulanciers) ou des professionnels en activité : chefs d'entreprise de transport sanitaire, ambulanciers, médecins, psychologues, aides-soignants, ergonomes, etc.



Formations continues

► Modules de spécialisation

Afin d'actualiser vos connaissances, nous proposons des modules de spécialisation sur la prise en charge des différents types d'urgence :

- Urgences cardio-circulatoires
- Urgences respiratoires
- Urgences gynécologiques
- Urgences neurologiques
- Urgences psychiatriques
- Urgences traumatiques
- Urgences et gériatrie
- PHTLS



Formations aux gestes et soins d'urgence GSU2

► Public concerné / Pré-requis

- Tout professionnel en poste dans une structure sanitaire ou médico-sociale

► Objectifs

- Prendre en charge un patient/résident en situation de détresse
- Appliquer et réaliser les gestes techniques nécessaires à la prise en charge d'un patient/résident présentant une urgence réelle ou potentielle
- Identifier et organiser le matériel adapté à la situation

► Durée de la formation

21 heures soit 3 jours

► Programme

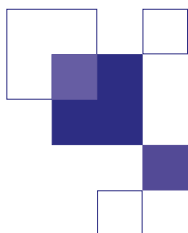
- Urgences vitales : alerte et protection, obstruction des voies aériennes, positions d'attente sécurisées, etc.
- Urgences relatives : malaise, traumatisme, brûlure, relevage, brancardage et surveillance
- Urgences vitales : sac d'urgence, réanimation cardiopulmonaire, chariot d'urgence
- Urgences collectives : plan blanc, sensibilisation NRBC

➤ Validation de la formation

- ❑ Les critères d'évaluation sont transcrits dans une grille de certification des compétences GSU (document CESU)
- ❑ Une attestation de formation GSU, valable 48 mois, sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation continue favorable

➤ Formateur

- ❑ Personnel soignant validé formateur AFGSU



Maintien et Actualisation des Compétences Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 et 2

➤ Public concerné / Pré-requis

- ❑ Titulaire de l'AFGSU depuis 4 ans

➤ Objectifs

- ❑ Prendre en charge un patient/résident en situation de détresse
- ❑ Appliquer et réaliser les gestes techniques nécessaires à la prise en charge d'un patient/résident présentant une urgence réelle ou potentielle
- ❑ Identifier et organiser le matériel adapté à la situation

➤ Durée de la formation

7 heures soit 1 jour

➤ Programme

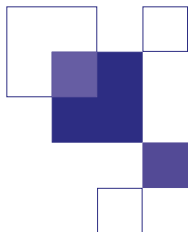
- ❑ Urgences vitales : alerte et protection, obstruction des voies aériennes, positions d'attente sécurisées, etc.
- ❑ Urgences relatives : malaise, traumatisme, brûlure, relevage, brancardage et surveillance
- ❑ Urgences vitales : sac d'urgence, réanimation cardiopulmonaire, chariot d'urgence
- ❑ Urgences collectives : plan blanc, sensibilisation NRBC

➤ Validation de la formation

- ❑ Les critères d'évaluation sont transcrits dans une grille de certification des compétences GSU (document CESU)
- ❑ Une attestation de formation GSU, valable 48 mois, sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation continue favorable

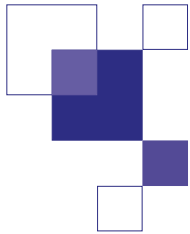
➤ Formateur

- ❑ Personnel soignant validé formateur AFGSU



Ils nous ont fait confiance

- Ambulances Contoises 06
Opcalia Paca - Direction Régionale 13
Ambulances Atlantique Sarl 17
Ambulances Azur 17
Ambulances Colbert 17
Ambulances Etoile Bleue 17
Ambulances J-raoulx 17
Ambulances No 17
Ambulances Saint Bernard S.a.r.l 17
Anis Ambulances 17
SARL Ambulances Tregoroises 22
SARL Mael Ambulances 22
Centre Hospitalier de Belvès 24
Centre Hospitalier d'Excideuil 24
EHPAD de Brantôme 24
EHPAD Eugène Le Roy 24
EHPAD Hautefort 24
EHPAD Henri Frugier 24
EHPAD La Roche Libere 24
EHPAD Les Jardins de Plaisance 24
EHPAD Résidence du Colombiers 24
EPAC Les 2 Séquoias 24
Établissement Public Départemental 24
Ambulances Eulienne 24
Ambulances de Lalinde 24
Ambulances Reunies 24
Ambulances Sata 28
SARL Ambulances Groupe 24 24
SARL Ambulances Morand Reunies Perigueux 24
SARL Ambulances Reunies Sarlat 24
A.B.I Taxis Sarl 29
Alizee Ambulances 29
Ambulances Askell 29
Ambulance Centrale 29
Ambulances Le Corre-Flochlay 29
Ambulances Keraval 29
Ambulances de Kerfeunteun 29
Ambulances de la Rade 29
Ambulances de L'elorn 29
Ambulances de L'estran 29
Ambulances de l'Étoile bleue 29
Ambulances de L'odet 29
Ambulances douamenistes Peuziat 29
Ambulances du Pays de Quimper 29
Ambulances de Spezet 29
Ambulances Failler 29
Ambulance Guilloux 29
Ambulance Le Saux 29
Ambulance Le Squere 29
Ambulance Oceane 29
Ambulances Saint Christophe 29
BLG Ambulances Taxis 29
Brest Assistance SARL 29
Cap Sante 29
Europ ambulances 29
Jussieu Secours 29
Jussieu Secours Ambulances Champal 29
Jussieu Secours Ambulances Jolec 29
Le Floch Ambulances 29
Lesneven Assistance 29
Medic Assistance 29
Ouest Ambulances 29
Porzay Assistance 29
Quimper Assistance 29
Rosporden Ambulances 29
SARL Ambulances Ar Vro 29
- SARL Ambulances Coat Le Guillou 29
SARL Ambulances Guernelec 29
SARL Ambulances Du Nevet 29
SARL Ambulance Urgence 29 29
SARL Aven Assistance 29
SARL Bannalec Ambulances 29
SARL Deniel - Ambulances de la Côte 29
SARL Du Pays De L'aven 29
SARL Le Berre et Fils Ambulances du Cap 29
SARL Les Ambulances Fouesnantaïses 29
SARL Penmarc'h Assistance 29
Transports Croissants 29
Ambulances Bastidiennes Rive Droite 33
Ambulances du Lac 33
Ambulances Drouillard 33
Ambulances Gensacaises 33
Ambulances Girondines D.F.R 33
Ambulances Help 33
Ambulances Pivot 33 33
Ambulances Saint Jean Baptiste 33
Assistance Taxi 33
Association Les Petites Soeurs des Pauvres 33
Centre psychothérapie Les Platanes 33
Institut de Formation des Manipulateurs en Électroradiologie - IFMEM - IMS - Hôpital Xavier Arnoz 33
Institut de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière - CFFPH - IMS - Hôpital Xavier Arnoz 33
Résidence Danae - Merignac 33
Résidence Danae - Paremputre 33
SARL Ambulances Aquitaine Secours 33
SARL Urgence 33 33
Sud Ouest Ambulances 33
SARL Ambulances Saint Jean Baptiste Langon 33
SARL Ambulance Labarriere Sarrazin 33
SARL Euro Ambulances 33
SARL Ambulances Castaing 33
FCS - Formation Conseil Santé -
Maison de l'hospitalisation privée 34
ACT Ambulances 35
Ambulances Bêcher 35
Ambulances Le Moutil 35
Ambulances Urvoix 35
Assistance Urgence La Malouine 35
SARL Esnaud - Ambulances du Pays de La Vilaine 35
Ambulances des Lacs 40
Ambulance Guillou Aillerie 44
Assistance Ambulance 44
SAS Ambulances Douillard 44
Urgence 44 Ambulance 44
Europe Ambulances 45
E F G E Formation 52
Ambulances Bevan Lauda 56
Ambulances Even Le Floch 56
Ambulances Rault 56
Ambulances Taxis Du Loch 56
Ambulances Urgences 56 56
Gourin Ambulances 56
SARL Inter-Med 56 56
Association Monsieur Vincent -
Résidence Saint Vincent de Paul 60
Ambulances Serrier 62
Ambulances ADH 75
Ambulances David France 75
Ambulances Port Royal 75
AMSD 75
- Maison Saint Jean de Malte 75
Nobel Service Ambulance 75
OPCA Transports et Services 75
SSIAD UMC Social 75
Ambulances Abilis 78
Ambulances Arcange 78
Ambulances Auréliennes 83
Ambulances Bonnieroise 78
Ambulances de l'Ouest parisien 78
Ambulances Europe Secours 78
Ambulances Paris Ouest 78
Association Arpej 78 78
BS Ambulances 78
Confians Ambulances 78
Monfort Ambulances 78
Primus Ambulances 78
SAS Ambulances Sainte Anne 78
Ambulances Assistance 83 83
Ambulance Le Transporteur 83
Ambulances Urgence Paramedic 83
I.R.F Pomponiana-Olbia - Service Formation 83
Labazur Alpes Sud Var 83
Laboratoire Synergie 83
La Minorque SAS Bris 83
Maison d'accueil l'Almanarre 83
Maison d'accueil Olbia 83
Ourson Bleu 83
SARL Ambulances Alizes Nouvelle 83
SARL Ambulances Frejussiennes 83
SARL Ambulances L'enclos 83
SARL Centre Ambulancier 83 83
SARL La Varoise Ambulance Taxi 83
SARL Omnium Ambulances 83
SARL Var Assistance 83
SAS Nouvelles Ambulances Ariane 83 83
Société D'exploitation Le Trèfle 83
Société Nouvelles Ambulance Varoise 83
Ambulances Argentin 87
Ambulances Appel 2000 87
Ambulances Centre Ouest 87 87
Ambulances Chabroulet 87
Ambulances Graffeuil Feisthammel 87
Ambulances Labonne 87
Ambulances Maury 87
Ambulances Olszynski Roy 87
Ambulances Pascal 87 87
Ambulances Sainte Marie 87
Europ Ambulances Sas 87
Europ Taurion Ambazac 87
Express Ambulances 87
Feytiat Ambulances 87
Limousin Assistance 87
Loisel Ambulances 87
UPH Ambulances 91
Ambulances Carla 92
Ambulances Courdill 94
Ambulances de Garches 92
Ambulances de la Rose 95
Ambulances Europe Médicale SARL 94
Ambulances Hauts-de-Seine 92
Ambulances Le Faure 93
Ambulances Liberté 92 92
Ambulances SARL Isac 92
Boulogne Ambulances 92
D'clif Ambulances 97
SARL Caroline Ambulances 95



Conditions Générales de Vente

1 - BUT

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le **Prestataire**, l'association ōuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dite Ordre de Malte France, ayant son siège social 42, rue des Volontaires ō 75015 PARIS, déclarée ō la Préfecture de la Seine le 5 août 1927, reconnue d'utilité publique par décret du 19 août 1928, identifiée au SIRET sous le n° 309 802 205 00505 et détenant le code APE 8899B, organisme de formation enregistré sous le numéro 11750186575 et le **Client**.

Toute offre de prestation du **Prestataire** acceptée par le **Client** implique l'adhésion de ce dernier, sans réserve, aux présentes C.G.V.

2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes C.G.V. s'appliquent ō l'ensemble des formations proposées et dispensées par les Instituts de Formation de l'Ordre de Malte France, ō savoir, les formations :

- ō sanitaires,
- ō au secourisme et ō la prévention des risques,
- ō médico-sociales
- ō juridiques et sociales.

Les présentes C.G.V. excluent l'application de toute autre disposition, sauf décision contraire prise d'un commun accord par le **Prestataire** et le **Client**, et, en tout ōtat de cause, après acceptation expresse et écrite de la part du **Prestataire**.

Toute autre condition figurant sur un support du **Prestataire** n'est communiquée qu'ō titre indicatif. En cas de contradiction entre une telle information et les C.G.V., ces dernières prévaudront. Elles primeront également sur les termes de tout autre document qui aura pu ōtre échangé entre le **Prestataire** et le **Client**.

3 - ACCORD DES PARTIES - CONDITIONS D'INSCRIPTION

La réalisation d'une formation par le **Prestataire** est précédée de la conclusion d'un contrat de prestation signé par lui et le **Client**.

Avant toute inscription définitive ō une formation, le **Prestataire** remet au **Client**, concernant cette dernière les documents contractuels nécessaires qui mentionnent :

- ō l'intitulé, la nature, la durée, le programme ainsi que ses objectifs et l'objet des actions de formation qu'il prévoit ainsi que les effectifs qu'elles concernent ;
- ō le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare ;
- ō les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie ō distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en ōuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation ;

- ō les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat ;
- ō le profil des formateurs avec mentions de leurs titres ou qualités ;
- ō les horaires ;
- ō les modalités d'évaluation ;
- ō les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires ;
- ō le règlement intérieur applicable ;
- ō les tarifs et les contributions éventuelles des personnes publiques ou de tout organisme contributif ;
- ō les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

En tout ōtat de cause, il appartient au **Client**, sous son entière responsabilité, de transmettre et communiquer l'ensemble des informations pédagogiques et administratives nécessaires aux stagiaires concernés par la formation.

ō l'issue de la formation, le **Prestataire** délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Dans le cas ō ō la formation dispensée par le **Prestataire** est entreprise par une personne physique, **Client**, ō titre individuel et ō ses frais, cette dernière peut, dans le délai de dix jours ō compter de la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dment reconnue, le stagiaire, **Client**, est empêché de suivre la formation, il peut mettre fin au contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

En outre, aucune somme ne peut ōtre exigée par le **Prestataire** du stagiaire, **Client**, avant l'expiration du délai de rétractation de 10 (dix) jours. Il ne peut ōtre payé ō l'expiration de ce délai une somme supérieure ō 30 (trente) % du prix convenu. Le solde donne lieu ō échelonnement des paiements au fur et ō mesure du déroulement de la formation.

En cas d'achat ō distance d'une formation par une personne physique, **Client**, considéré comme consommateur, celle-ci dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours courant ō compter du jour de la conclusion du contrat avec le **Prestataire**. ō cet effet un formulaire est mis ō disposition du consommateur qui doit en faire la demande ō l'adresse mail suivante : formation@ordremaltefrance.org

4 - CONDITIONS D'INTÉGRATION

Pour certaines formations, le **Prestataire** est en droit d'exiger l'obtention préalable d'une qualification ou d'un diplôme.

En tout ōtat de cause, la décision d'intégration des participants ō une formation appartient exclusivement au **Prestataire**.

5 - CONVOCATION

Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation inter-entreprises : le **Prestataire** adresse, le cas échéant, au **Client**, ō charge pour lui d'en informer les participants, la ou les convocations mentionnant les renseignements relatifs ō la formation, et notamment son intitulé, ses dates, horaires et lieu de sa tenue. Il appartient au **Client** de s'assurer de l'inscription des participants ainsi que de leur présence ō la formation prévue.

Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation intra-entreprise : la confirmation de la tenue de la formation est adressée par le **Prestataire** au **Client**.

6 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs et prix des formations sont indiqués hors taxes, compte tenu de l'activité du **Prestataire**, exonéré, et en euros. Le cas échéant, ils sont soumis aux taxes applicables en vigueur.

Ils comprennent uniquement les formations ainsi que, le cas échéant, tous produits ou supports pédagogiques s'y rapportant.

Sauf accord express et écrit préalable du **Prestataire** et du **Client**, ils n'incluent pas les frais de déplacement, de repas, d'hébergement du ou des formateurs, lesquels restent ō la charge exclusive du **Client**. Ces frais seront facturés en sus.

7 - CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les factures émises par le **Prestataire** sont payables ō réception, sans escompte, ni ristourne, ni remise sauf accord préalable express entre le **Prestataire** et le **Client**.

Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités de retard au-delà de trente (30) jours après émission de la facture.

Ces pénalités sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne ō son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

En sus des pénalités de retard, toute somme impayée produira de plein droit l'obligation de verser une indemnité forfaitaire de quarante (40 ō) euros au titre des frais de recouvrement.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les règlements peuvent ōtre effectués par chèque ou par virement.

Si le **Client** souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.) ou de tout autre organisme financeur dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il devra en informer le **Prestataire**. Si la prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur est partielle, la différence sera facturée au **Client**. Si le **Prestataire** n'a pas reçu l'attestation de prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur avant le début de la formation, le **Prestataire** se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant de la formation au **Client**. En cas d'absence de règlement par l'O.P.C.A. ou l'organisme financeur, et ce quelle qu'en soit la cause, la facture est acquittée par le **Client**.

8 - ORGANISATION DE LA FORMATION

Les formations sont dispensées aux dates et lieux fixés, et dans les conditions indiquées par le **Prestataire**, conformément aux objectifs et programmes définis par lui, ou établis par accord des **Prestataire** et **Client**.

À l'issue de la formation, le **Prestataire** remet une attestation faisant mention des objectifs, nature et durée de formation, avec, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis.

La délivrance par le **Prestataire** des certificats, attestations, titres certifiés, est conditionnée par le paiement complet par le **Client** du prix de la formation correspondante.

9 - ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'impossibilité pour le **Prestataire** de réaliser une session de formation telle que convenue avec le **Client**, il s'engage à proposer à ce dernier, en lieu et place, une nouvelle date, cette substitution ne pouvant donner lieu à un dommage.

10 - REPORT, ANNULATION

Sauf dispositions contraires prévues par le contrat de prestation, il est précisé qu'en cas d'accord commun entre le **Prestataire** et le **Client** d'un report d'une formation prévue ou, en cas d'annulation du fait du **Client** :

- La session de formation ne sera pas facturée si le report ou l'annulation intervient dans un délai supérieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute,
- La session de formation sera facturée dans son intégralité si l'annulation intervient dans un délai inférieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute.

11 - ASSIDUITÉ

Stagissant des formations certifiantes et/ou qualifiantes, la participation des stagiaires à la totalité des formations organisées par le **Prestataire** est obligatoire. Cette condition doit être remplie pour obtenir certificat, attestation, titre certifié.

En outre, les absences d'un stagiaire, quelles qu'en soient la cause, qui ne seront pas pris en charge financièrement par l'O.P.C.A., ou tout autre tiers financeur, devront être acquittées par ledit stagiaire.

12 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le **Prestataire** mettra à la disposition du **Client** le Règlement Intérieur qui lui est applicable.

Les règles y visées, notamment d'hygiène, de sécurité, disciplinaires, les modalités éventuelles de représentation des stagiaires, devront être respectées.

13 - ASSURANCES

Le **Client** fournira au **Prestataire** une attestation d'assurance couvrant notamment, les conséquences financières de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et pécuniaires en découlant, directs ou indirects, causés à autrui, et particulièrement au **Prestataire**.

Cette responsabilité s'entend du fait des dommages

causés par le **Client**, par ses stagiaires ou par ses propos.

Cette garantie devra obligatoirement être étendue aux dommages pouvant être occasionnés au matériel du **Prestataire**.

L'attestation ci-avant visée devra obligatoirement être fournie lors de l'inscription à une formation, et ce, quelle qu'en soit la forme.

14 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des informations transmises par le **Prestataire** au **Client**, notamment juridiques, commerciaux, financiers, techniques, pédagogiques, demeureront sa propriété intellectuelle ou industrielle. Elles ne pourront être communiquées à des tiers, directement ou indirectement, qu'avec son consentement écrit préalable.

Les présentes C.G.V. ne peuvent en aucun être interprétées comme constituant une cession de droit de cette nature.

15 - CONFIDENTIALITÉ

Le **Prestataire** et le **Client** s'interdisent de divulguer, à titre onéreux ou gratuit, les informations confidentielles, de quelque nature qu'elles soient, concernant l'autre partie, dont ils auraient pu avoir connaissance, volontairement ou involontairement, au cours de l'exécution de leurs relations contractuelles, au risque d'engager leur responsabilité dans les conditions de droit commun. Les informations confidentielles s'entendent, notamment, des données juridiques, commerciales, financières, techniques, toutes documentations, tous supports pédagogiques. Ils s'engagent à faire respecter cette interdiction en prenant toutes mesures utiles par leur personnel ou toute personne sur laquelle ils auraient autorité.

Les obligations résultant de cet engagement de confidentialité ne s'appliquent pas si la partie destinataire de l'information apporte, notamment, la preuve que l'information, au moment de sa communication, était déjà accessible au public.

Ces dispositions s'appliquent sans limitation dans le temps.

16 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Dans le cadre de la réalisation de sa prestation, le **Prestataire** doit recueillir des informations et données personnelles faisant l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter les demandes d'inscription du **Client**, à assurer le bon suivi de son dossier, et de manière générale, à garantir une bonne gestion administrative de l'ensemble des formations qu'il propose.

Les destinataires des données sont : les services de l'Association d'Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dite Ordre de Malte France.

Conformément à la loi Informatique et Libertés le **Client** bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication desdites informations, il doit s'adresser à : Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dite Ordre de Malte

France – Direction des Formations – 42 rue des Volontaires – 75015 PARIS.

Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

17 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes C.G.V. peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, par le **Prestataire**. Dans ce cas, les modifications s'appliqueront à toutes les commandes qui lui seront postérieures.

18 - FORCE MAJEURE

Le **Prestataire** et le **Client** seront excusés de la non-exécution de leurs engagements contractuels si ceux-ci sont empêchés par tout événement susceptible d'être qualifié de force majeure telle que définie par les dispositions de l'article 1218 du Code civil, en ce inclus, notamment, les graves et autre trouble majeur affectant les relations de travail, incapacité à obtenir ou retard dans l'obtention des moyens de transport, lois, ordres, réglementations.

Dans le cas où l'un de ces événements de force majeure devrait durer plus d'un mois, le **Prestataire** ou le **Client** pourra décider de mettre immédiatement un terme à leurs relations contractuelles avec notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

Tout terme anticipé ne saurait affecter les droits et engagements du **Prestataire** ou du **Client**, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée. Ainsi, les sommes déjà versées au **Prestataire**, ou qui lui seraient dues en vertu des présentes, lui resteront définitivement acquises.

19 - INTUITU PERSONAE

Tout contrat entre le **Prestataire** et le **Client** étant conclu en considération de la personnalité respective de ces derniers, elle (il) n'est ni cessible, ni transmissible, sauf accord express et écrit agréé par eux.

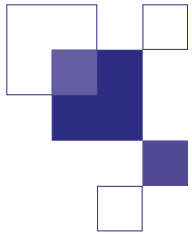
20 - ÉCHANGES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le **Prestataire** et le **Client** acceptent d'échanger par voie électronique. Dans ces conditions les dispositions des articles 1127 et 1127-6 du Code civil devront être respectées.

21 - DIFFÉRENDS - LITIGES

En cas de différend entre le **Prestataire** et le **Client**, ces derniers s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Si un désaccord persiste, les tribunaux civils compétents seront saisis par l'un ou l'autre pour résoudre le litige.

Fait à Paris
le 28 septembre 2018



Contacts

► IFA DE PARIS OUEST

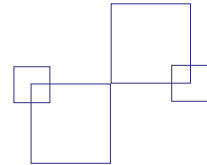
13 rue de l'École des Postes

78000 Versailles

Tél. : 01 30 21 08 60

Courriel : ifa.paris@ordredemaltefrance.org

Site : <http://ifa-paris.ordredemaltefrance.org>



► IFA DE BREST

9 rue de Vendée

29200 Brest

Tél. : 02 98 41 75 74

Courriel : ifa.brest@ordredemaltefrance.org

Site : <http://ifa-brest.ordredemaltefrance.org>



► IFA DE TOULON

22 boulevard Ferdinand de Lesseps

83000 Toulon

Tél. : 04 94 09 27 72

Courriel : ifa.toulon@ordredemaltefrance.org

Site : <http://ifa-toulon.ordredemaltefrance.org>



► IFA DE BORDEAUX

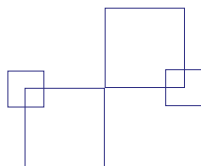
19 avenue Léonard de Vinci - Europarc

33600 Pessac

Tél. : 05 56 36 72 23

Courriel : ifa.bordeaux@ordredemaltefrance.org

Site : <http://ifa-bordeaux.ordredemaltefrance.org>





**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Direction des formations
42 rue des Volontaires - 75015 Paris
Tél. : 01 45 20 98 08
Mail : formation@ordredemaltefrance.org

 www.facebook.com/ordredemaltefrance

 twitter.com/Malte_France

www.ordredemaltefrance.org



L'association est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance,
organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.